

Droits d'exportation du pétrole

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, cela ne va me prendre que deux ou trois minutes. Tout comme mon collègue, le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles et moi-même l'avons déjà dit, l'amendement à l'article 11 dont nous discutons actuellement tient compte des négociations qui ont eu lieu au cours des deux derniers jours et nous l'appuyons. En fait, il est clair que la taxe sur le pétrole brut exporté va passer à \$6.40 le baril en février et restera à ce niveau jusqu'à la fin mars et qu'on décidera ensuite de ce que l'on fera après le 1^{er} avril. Nous félicitons le gouvernement, même s'il a été forcé par les événements et les circonstances à voir les choses aussi sagement. Nous félicitons le gouvernement d'être parvenu à cette résolution dans une situation aussi difficile.

Si j'ai pris la parole, c'est surtout pour attirer l'attention sur une singularité créée, je crois, par la procédure que nous suivons actuellement. Avant d'être amendé, le bill C-245 comprenait deux parties principales, l'une établissant une nouvelle mesure législative connue comme la loi imposant des droits sur les exportations de pétrole, et l'autre modifiant la loi sur la taxe d'accise. Une fois que nous aurons supprimé, comme nous proposons de le faire, les articles de 3 à 10 inclusivement, il ne restera de la loi imposant des droits sur les exportations que deux articles, l'un donnant le titre, et l'autre les définitions. Rien dans la loi imposant des droits sur les exportations de pétrole n'aura d'effet positif. Il n'y a rien de mal à cela. Nous pouvons créer toutes sortes de lois que ne veulent rien dire. Bien sûr, on l'a conservé car dans l'article 11 il est dit que tous les termes et expressions utilisés dans cette partie, autrement dit, cette partie de la loi sur la taxe d'accise, auront la même signification que celle qui leur est donnée dans la loi imposant des droits sur les exportations de pétrole.

Je me rends bien compte qu'il s'agit là d'un point technique, mais il me semble qu'il aurait été plus logique d'insérer, dans la partie de la loi sur la taxe d'accise que nous sommes en train de modifier en augmentant les taxes prévues par cette mesure législative, les définitions qui vont maintenant être isolées dans une mesure législative appelée à devenir la loi sur les droits d'exportation du pétrole. Il se peut que le ministre propose de donner plus tard, dans l'année, plus de corps à la loi sur les droits d'exportation de pétrole. Cependant, je crois opportun de signaler que nous avons commis une bizarrerie sur le plan de l'agencement. Néanmoins, en ce qui a trait au fond de la question à l'étude, vous avez notre appui.

M. Nystrom: Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots à propos de l'article dont nous sommes saisis. Tout d'abord, je suis ravi de constater que l'on est parvenu à s'entendre pour prolonger de quelques mois la taxe d'exportation. Étant originaire de la Saskatchewan, j'aimerais signaler quelques points à l'attention du ministre en ce qui a trait à la position que le gouvernement fédéral a adoptée vis-à-vis de l'industrie pétrolière, dans notre pays. Je ne veux pas prêcher pour ma propre paroisse ou pour ma province en rappelant au ministre que, dans ce pays, les ressources relèvent directement des provinces et que, dans la mesure du possible, les recettes tirées de ces ressources devraient revenir aux provinces mêmes d'où elles proviennent.

Je n'aurais pas été autant tenté de signaler ce point si les politiques suivies par ce gouvernement ne s'appliquaient pas uniquement au pétrole. Ainsi que l'a demandé

[M. Andre.]

le premier ministre de ma province au gouvernement fédéral, pourquoi uniquement au pétrole? J'aimerais savoir pourquoi d'autres ressources naturelles et minérales ont connu de telles hausses de prix l'an dernier. Durant la fin de semaine qui vient de s'écouler, International Nickel a annoncé que le prix du nickel augmenterait de 6 p. 100 dans notre pays. Les prix du fer et de l'acier ont augmenté au Canada. De nombreux économistes, et notamment aux États-Unis, ont récemment annoncé que d'autres produits, tels le fer, l'acier, l'aluminium, le cuivre et ainsi de suite verront peut-être leurs prix augmenter de façon incroyable au cours des prochains mois.

Je suis en faveur d'un prix intérieur du pétrole. Toutefois, je suis d'avis qu'il devrait également y avoir un prix intérieur en ce qui concerne les autres matières premières telles que le fer, l'acier le cuivre, l'aluminium, le nickel et ainsi de suite, que l'on trouve partout au Canada. Le temps est venu d'imposer un contrôle des prix intérieurs des matières que nous produisons dans le pays même de celles qui sont actuellement contrôlées par des sociétés multinationales. Par exemple, pourquoi en Saskatchewan devrions-nous payer les prix mondiaux pour l'acier et l'aluminium qui entrent dans la fabrication de notre machinerie agricole alors qu'un bon nombre des articles que nos cultivateurs produisent sont vendus au Canada à des prix intérieurs. Tout en étudiant la question du pétrole, j'incite le gouvernement à songer à toutes les autres ressources. On devrait imposer un prix intérieur ainsi qu'une taxe d'exportation sur toutes les ressources naturelles du pays et sur le pétrole. Ceci fait, les provinces productrices de pétrole ne se sentiraient pas victimes de discrimination. Il y aurait ainsi plus de justice.

● (1710)

Je veux en outre signaler qu'il est temps qu'Ottawa prenne plus au sérieux certains problèmes des provinces des Prairies. Si nous devons faire des sacrifices dans le domaine du gaz et du pétrole, il est temps qu'en retour, Ottawa prête l'oreille à nos griefs au sujet du tarif-marchandises, de la stabilisation du revenu agricole, de l'expansion de l'industrie secondaire et le reste. Si l'on nous écoutait, si le gouvernement fédéral agissait au lieu de se contenter de faire des promesses, il régnerait peut-être une atmosphère plus saine à la conférence qui aura lieu ici à la fin du mois.

Celui qui a pris la parole avant moi a dit que les membres de l'industrie du gaz et du pétrole manquaient de confiance et que si nous ne faisons pas attention, les travaux d'exploration et de développement cesseraient. Je ne suis pas de cet avis. En tout cas, je m'en soucie peu, parce que j'estime que l'exploration dans ce domaine devrait relever du secteur public. C'est ce que souhaitent le NPD et le gouvernement de ma province. En décembre, l'Assemblée législative de ma province a pris des mesures pratiques en ce sens. Rien ne nous empêche de nous engager dans cette voie. Les recettes provenant de la taxe à l'importation pourraient servir à l'exploitation des sables bitumineux et à l'amélioration des services de transport. Un calcul rapide montre qu'un revenu de \$6.50 le baril provenant de cette taxe représenterait au total 180 millions de dollars. Pourquoi cette somme ne servirait-elle pas de capital-actions en vue du développement des régions éloignées de notre pays en vertu d'une copropriété publique fédérale-provinciale. Après tout, ces ressources appartiennent aux Canadiens et non aux sociétés multinationales. Comme je l'ai dit, c'est une excellente occasion de démarrer, car les fonds sont maintenant disponibles; en outre, si nous exploitons notre propre industrie gazière et